



Succession, héritage suite décès

Par **lili66000**, le **06/06/2016** à **13:38**

Je vais essayer d'être le plus clair possible.

Madame Alliaume est décédée il y a quelques mois.

Elle a eu quatre enfants Antoine, Brigitte, Chantal, Dany.

Antoine, Brigitte et Chantal sont toujours vivants.

Par contre Dany qui est décédé en 1992 a laissé derrière lui 2 enfants à l'époque mineurs et sous tutelle. La succession de Dany est toujours ouverte à ce jour. Les 2 enfants de Dany ont-ils des droits sur leur part d'héritage (part de leur père) suite au décès de leur grand mère alors qu'ils n'ont pas signés pour la succession de leur père ?

En vous remerciant.

Par **Marjan95**, le **07/06/2016** à **11:46**

bjr,

Ils sont héritiers réservataires de leur père.

Théoriquement, la part de Dany revient à ses 2 enfants.

Si ils refusent l'héritage c est une autre histoire.